

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 795

présenté par

M. Taché, Mme Khedher, M. Alauzet, Mme Bagarry, Mme Lazaar, Mme Sylla, M. Buchou,
Mme De Temmerman, Mme Hérin, M. Chiche, M. Mbaye et Mme Gaillot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Un indicateur de la diversité des candidats à la fonction publique est publié tous les ans.

Cet indicateur mesure la diversité en matière sociale, professionnelle, géographique et d'origine.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si des actions promeuvent la diversité, le respect de l'égalité professionnelle et la lutte contre toutes les formes de discriminations, l'impact des politiques publiques est, en la matière, difficile à mesurer.

Cet amendement propose de créer un indicateur de la diversité dans la fonction publique permettant une connaissance effective des candidats en matière de diversité sociale, professionnelle, géographique, et d'origine.